

Procès-verbal de la séance du Jeudi 04 Août 2022

L'an 2022 et le 04 août à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de TRONSANGES sous la présidence de RONDAT Philippe, Maire.

Présents : M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Laure, GOUT Josiane, TIRREAU Denise, MM : CAZIOT, David, LACORNE Frédéric, MAGNET Alexandre, PERRET Pascal,

19H20 arrivée de Mounia MARNIER

Pouvoirs : M. POMMIER Philippe donne pouvoir à Philippe RONDAT
Mme MENARD Sandrine donne pouvoir à Mounia MARNIER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 9
- Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 28/07/2022

Date d'affichage : 28/07/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE et en Préfecture de Nevers pour la délibération budgétaire
le : 10/08/2022

A été nommé(e) secrétaire : Josiane GOUT

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal

Après lecture de ce dernier, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 07 juin 2022. Monsieur le Maire informe que celui-ci a été mis en ligne sur le site de la commune.

Suite au marché public lancé par appel d'offre sous la référence TRO 22MT01 mis en ligne sur Ternum dont l'ouverture des plis a eu lieu le 30 juillet 2022

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} août 2022, pour l'attribution des lots travaux mentionnés plus bas concernant la Réhabilitation et la Rénovation d'un bâtiment sis au 18 route Bleue 58400 Tronsanges

Les différents lots concernent :

Lot N°1	Maçonnerie / VRD
Lot N° 2	Couverture / Zinguerie
Lot N° 3	Menuiserie
Lot N°4a	Cloisons / doublages
Lot N°4b	Peinture
Lot N°5	Revêtements de Sol
Lot N°6	Serrurerie / Metallerie
Lot N°7	Plomberie
Lot N°8	Electricité
Lot N°9	Assainissement

L'analyse technique effectuée lors de ladite commission et avec l'aval de la Maitrise d'œuvre il est retenu les entreprises suivantes pour les lots :

- N°1 Offre infructueuse des devis seront demandés aux entreprises par l'intermédiaire de la plateforme Ternum
- N°2 L'entreprise Jeandet est retenue pour le lot Couverture zinguerie pour un montant de HT de : **23033.72€**
- N°3 L'entreprise Brisset ne peut être retenue proposition supérieure aux estimatifs. Le calendrier proposé n'est pas respecté. Ce lot sera relancé par mail sur la plateforme Ternum.

Le DPGF proposé par l'entreprise est au-dessus de l'estimatif de la maîtrise d'œuvre. Le calendrier fourni dans le mémoire technique n'est pas en adéquation avec celui fourni (délai de l'acte d'engagement) non correspondant dans le temps. Le lot sera classé sans suite une relance sera faite pour le lot.

- N°4a L'entreprise Pescaglioni sera retenue pour le lot cloison / Doublage pour un montant HT de : **32562.10€**
- N°4b L'entreprise Pescaglioni sera retenue pour le lot cloison pour un montant HT de : **26161.40€**
- N°5 L'entreprise Décor Sol Plafond sera retenue pour le lot revêtement de Sol pour un montant HT de : **9795.30€**
- N°6 Offre infructueuse des devis seront demandés aux entreprises par l'intermédiaire de la plateforme Ternum
- N°7 L'entreprise Salliège sera retenue pour le lot plomberie pour un montant HT de : **33288.22€**
- N°8 L'entreprise Bourgeot sera retenue pour le lot électricité pour un montant HT de : **36806.60€**
- N°9 L'entreprise Sarl Thibault sera retenue pour le lot assainissement pour un montant HT de : **35597.30€**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Concernant les tranches conditionnelles ou options proposées pour certains lots celles-ci pourront être affermies dans les 18 mois à partir du démarrage du 1^{er} Ordre de service.

Afin de respecter la procédure d'appel d'offre, un courrier informant les entreprises non retenues sera envoyé par cette même plateforme.

Suite aux entreprises retenues ce jour par validation, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant a signé tous les documents et Ordre de Service relatifs à la mise en place et la réalisation des travaux.

Il est rappelé aux membres du conseil qu'une demande de subvention DETR a été faite pour cette réalisation validée à hauteur de 25% du montant hors taxe des travaux estimés Aujourd'hui suite au retard pris pour la mise en place des différents actes, des échanges entre les parties Maître d'Ouvrage et Architecte n'ayant pas été respecté pour le dépôt des dossiers, la commune est dans l'attente de confirmation de cette subvention pour engager les travaux.

Une autre subvention pourra être demandé relatif au contrat cadre avec le Département. Les entreprises attributaires devront s'engager dans l'effort d'insertion en amont de la signature du contrat de marché.

En examinant les difficultés rencontrées lors de la passation de ce marché, il est demandé à Monsieur Warnant architecte en présence des membres du conseil municipal d'envisager :

- Une négociation sur les frais d'honoraires dû à celui-ci
- Une proposition écrite par Monsieur Warnant devra parvenir par courriel à la commune de Tronsanges sur ces modalités.
- Une rupture amiable sur les engagements restant à venir et d'aborder le sujet des facturations en suspens.

Suite à ces différents il est demandé aux membres du conseil Municipal en présence de l'architecte Monsieur Warnant d'envisager une rupture amiable sur les engagements restants à venir et d'aborder le sujet des facturations en suspens

Information

Monsieur le Maire et Monsieur Labarre membre de l'association RN7 2X2 voies présentent la borne Nationale 7 qui a été validée lors de l'assemblée générale de la RN7 2X2 voies. Il est demandé aux communes de se positionner pour l'achat de deux bornes, participation financière de l'association à hauteur de 200 €uros par commune pour la première borne afin d'apporter tout au long du tracé de la Nationale 7 historique une homogénéité sur les communes traversées dans la Nièvre.

Séance levée à : 20h45

En mairie le 05/08/2022
Le Maire
Philippe RONDAT

